

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

AMENDEMENT

N ° CF196

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Descoeur, M. Taïte, Mme Valentin, Mme Corneloup, Mme Bonnivard,
Mme Serre et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.